



Résiliation contrat ecole privee

Par **nadou27**, le **25/11/2010** à **18:19**

Bonjour,rrnJ'ai inscrit ma fille en école privée en septembre en esthétique.Elle se rend compte qu'elle s'est trompée de voie, d'ailleurs les résultats scolaires ne sont pas bons. rnElle souhaite donc arreter l'école. rnrnCependant j'ai signé un contrat m'engageant pour les 3 années de formation. La résiliation n'est prévue qu'en cas de force majeure. Que devrais je payer ?rnrnVous remerciant de votre réponse,rnrnCordialement

Par **chaber**, le **26/11/2010** à **06:44**

Bonjour,rrnla situation de votre fille n'étant pas un cas de force majeure, vous ne pouvez résilier le contrat de 3 ans. Tentez de négocier le paiement d'une seule année même si elle arrête ses cours dès maintenant.